



Differends multiples avec le propriétaire et ses ayants-droits.

Par **djeewhy**, le **13/04/2009** à **18:51**

Bonjour,

Nous sommes locataires depuis 6 ans dans une maison individuelle. La propriétaire est âgée mais sa fille est notre voisine. Nous payons régulièrement notre loyer par virement bancaire.

1. Nous n'avons jamais eu de quittance de loyer (sauf pour la réévaluation de nos droits auprès de la caf).
2. Notre bail est expiré et non reconduit autrement que de façon tacite.
3. Nous sommes arrivés dans ce logement qui n'était ni cloturé, ni aux normes edf, ni entretenu dans ses parties extérieures (le jardin était une vraie décharge).
4. Nous avons, attenant à la bâtisse principale, une dépendance dont la propriétaire s'est réservée l'usage, mais pour y accéder, elle doit entrer dans la propriété, qui est maintenant cloturée et fermée (nous avons deux chiens), et elle ne se gêne pas pour entrer comme si elle était chez elle, sans même demander...en fait il s'agit de la fille de la propriétaire, qui n'est donc pas notre bailleur.
5. Nous avons nettoyé, cloturé et entretenu le jardin, ce qui ne nous a jamais valu la moindre reconnaissance.
6. Sur la parcelle que nous louons, la fille de la propriétaire nous a obligé à tenir une partie en accès libre pour pouvoir y garer son véhicule personnel, source de conflit perpétuel, car non-

mentionné sur le bail.

7. Le bail initial n'a été établi que deux ans après notre arrivée dans les murs, et elle a pris en compte l'état du logement au jour de l'établissement du document et non celui réel à notre arrivée, ce qui l'avantageait grandement, puisque les travaux avaient été effectués par nos soins.

8. Suite à la tempête du 24 Janvier 2009, nous avons perdu des tuiles, qui ne sont toujours pas remplacées.

9 Nous avons un souci avec le minuteur du cumulus, signalé depuis plus d'un an qui n'est toujours pas résolu.

10. Chaque petit travaux que nous engageons dans le jardin nous vaut de se faire insulter ou traiter comme des moins que rien, alors que nous n'avons jamais cessé de toujours faire au mieux pour améliorer notre environnement.

(dernièrement j'ai monté un abri pour le bois (4mx1.60mx2.20m) car l'ancien avait été emporté par la tempête, ce qui m'a valu des menaces de démontage forcé).

11. Le logement ne répond toujours à aucune norme, ni edf, ni en matière d'isolation, qui plus est, notre seul moyen de chauffage est un poêle à bois, il n'y a aucune installation de chauffage autre.

Nous sommes donc en état permanent de conflit plus ou moins latent. Quels sont nos recours?